



Fonctionnaires classe 1 & 2

La CFE-CGC/UNSA fait valoir vos droits

L'Accord salarial 2010 pour France Télécom SA prévoit une mesure collective pour l'ensemble des personnels, message largement relayé par la direction sous la forme « **Un montant garanti de 500 € bruts annuel pour tous** ».

► L'accord salarial 2010 prévoit pour les fonctionnaires de classe 1 et 2 :

Une augmentation du Complément France Télécom (CFT) :

- 100 € / an, soit 8,3 € / mois au 1er juillet 2010

Une Prime de rattrapage garantissant 500 € de salaire supplémentaire pour 2010

calculée individuellement en fin d'année, pour compléter si nécessaire toutes les autres mesures salariales, qui seront déduites de cette prime exceptionnelle :

- l'augmentation du CFT
- les augmentations du point d'indice
- les évolutions statutaires
- les promotions

► La CFE-CGC/UNSA agit face aux dysfonctionnements sur le paiement de la prime complémentaire, avec des erreurs pouvant atteindre 200 € en défaveur du personnel.

Sont oubliés les fonctionnaires ayant bénéficié en 2010 d'un changement indiciaire ou d'une promotion au sein des classes 1 et 2, qui n'ont pas eu les 500 € garantis. Se rajoute une erreur sur la date de prise en compte de l'évolution du « point d'indice de la fonction publique » et de l'augmentation du « complément France Télécom » intervenus au 1er juillet 2010.

Dès lors la CFE-CGC/UNSA saisit la Direction des Ressources Humaines du groupe

► La CFE-CGC/UNSA obtient que :

- les sommes complémentaires soient versées au plus tard sur le salaire de mars (courrier au verso)
- une communication spécifique soit faite à destination des personnels concernés

Vos interlocuteurs CFE-CGC / UNSA sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos démarches

La CFE-CGC/UNSA reste vigilante sur la mise en oeuvre des mesures correctrices

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Marc Duca - 06 72 76 77 13
François Dechamps - 06 08 14 62 42
Hélène Germani - 06 86 58 77 78
Noël Fayeaux - 06 70 03 56 80

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés

N° Azur 0 810 355 355
PRIX APPEL LOCAL

Plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

nos lettres : • Comprendre & Agir
• Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

nos blogs : • www.telecoms-media-pouvoir.net
• www.adeas-ftgroup.org



Le Directeur des Ressources Humaines Groupe

Monsieur Sébastien CROZIER
Président
CFE-CGC FRANCE TELECOM ORANGE
12 rue Saint Armand
75015 PARIS

Paris, le 13 janvier 2011

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 5 janvier 2011 relatif à la mise en œuvre de l'accord salarial FTSA 2010, et plus particulièrement les dispositions concernant les fonctionnaires des classes I et II.

En premier lieu, je voudrais souligner que l'application de l'accord salarial a été conforme à la négociation qui a été conduite.

Pour autant, la lecture qui en a été faite, la compréhension qu'ont pu en avoir certains salariés, les commentaires que vous formulez montrent des dysfonctionnements voire des malentendus.

En aucun cas, je ne souhaite que nos salariés ou vous-même puissiez penser que l'entreprise ne respecte pas ses engagements.

C'est pourquoi dans l'esprit du Contrat Social que nous avons élaboré et de la confiance partagée que j'appelle de mes vœux, nous appliquerons l'accord salarial de telle façon que chaque fonctionnaire des classes I et II, sur la base d'un temps plein, ait perçu un montant minimum de 500 € bruts au titre de l'année 2010.

Mes services vont procéder à de nouveaux calculs en ce sens. Les montants individuels complémentaires seront versés aux intéressés au plus tard avec le salaire de mars 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno Mettling